

DIPLOME D'UNIVERSITE PASSERELLE NIVEAU B1

· DIPLOME D'UNIVERSITE PASSERELLE NIVEAU B1

Le Diplôme Universitaire Passerelle - étudiants en exil (DUP) est une formation diplômante semestrielle qui s'appuie sur le Diplôme universitaire d'études françaises (DUEF) du CIEF visant le perfectionnement de la langue française, dans l'objectif

Présentation

Le Diplôme Universitaire Passerelle - étudiants en exil (DUP) est une formation diplômante semestrielle qui s'appuie sur le Diplôme universitaire d'études françaises (DUEF) du CIEF visant le perfectionnement de la langue française, dans l'objectif d'intégrer une formation universitaire ou bien d'intégrer la vie professionnelle. Ce Diplôme Universitaire (DU) prend en compte la spécificité du public en exil et ses besoins en matière d'accompagnement académique, culturel, administratif et social.

Candidature

Modalités de candidature

La candidature se fait lors de la campagne de [préinscription](#) de mars à mai.

Préinscription sur [eCandidat](#) (pièces justificatives à fournir).

Les dossiers sont reçus via eCandidat. Ils seront étudiés par une commission pédagogique qui prendra en compte le projet professionnel, la motivation et la date d'arrivée du dossier.

Pour toute question concernant votre candidature, merci de vous adresser exclusivement à [Patricia BOINOT](#)

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

A la fin du semestre 1, l'étudiant.e acquiert le niveau B1 du CEFR en français et peut intégrer le DU Passerelle B2 au deuxième semestre.

Infos clés et site web

Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

Public

Public ciblé

être âgé.e de 18 ans minimum,
être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (équivalent au Bac), ou d'un diplôme d'enseignement supérieur

Durée de la formation

240

Responsable(s) de la formation

[Grâce RANCHON](#)
[Emilie BURKHARDT](#)
[Frédérique RICHAUD](#)

Contact secrétariat

cief@univ-lyon2.fr
Tél : 33 (0)4 78 69 71 35

Coût de la formation

Formation gratuite
(attention : selon votre statut, vous devrez vous acquitter ou pas de la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).